

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 4 avril 2022

N° CP-2022-4-4-5

N° applicatif 2666

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Service consulté

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE PAUVRETÉ VOLET INSERTION

Résumé : Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, conformément à la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 25 octobre 2021 portant sur l'adoption des avenants financiers 2021/2022 aux conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté, il est proposé :

- d'une part, de reconduire pour 2022 l'octroi de subventions de fonctionnement correspondant à des actions relevant de l'axe Insertion vers l'emploi, pour un montant total de 207 500 €,
- d'autre part, d'expérimenter, dans les périmètres géographiques prioritaires, les diagnostics individuels mobilité proposés par l'Etat à raison de 500 € par diagnostic effectué, pour un montant de 25 812,12 € défini par l'Etat dans le Haut-Rhin et dont 25 500 € seront utilisables (en multiple de 500 €).

L'objet du présent rapport porte sur les actions inscrites dans l'avenant 2021/2022 (CP-2021-9-4-5 du 25 octobre 2021 relatif à l'adoption des avenants financiers 2021-2022 aux conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté 2019-2021 signées entre le Département du Bas-Rhin et l'Etat en février 2019 et entre le Département du Haut-Rhin et l'Etat en juin 2019), actions qui correspondent à un montant total de subventions de 233 000 €, dont les douze structures bénéficiaires et les montants par structure sont détaillés dans le tableau en annexe.

I Actions reconduites dans le cadre de la Stratégie Pauvreté

Les actions ci-dessous sont inscrites dans les avenants 2021-2022 aux deux Conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté 2019-2021 en vigueur (CP-2021-9-4-5 du 25 octobre 2021) et donc reconduites dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Elles permettent d'agir pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi sur des thématiques prioritaires partagées par la Collectivité européenne d'Alsace avec l'Etat. Le montant total proposé s'élève à 207 500 € pour l'exercice 2022.

Ces actions portent sur :

- l'accès ou le maintien dans le logement pour des personnes souffrant de troubles du comportement. Le dispositif « LOGIPSY » est porté par l'ARSEA, chaque situation étant examinée par un Comité pluridisciplinaire pour décider de la prise en charge ou non de frais hors du droit commun, pour débloquer une situation (ex : nuisances liées à de l'encombrement – intervention d'une aide-ménagère – aide au financement de la remise en état d'un logement).

Le montant proposé pour l'exercice 2022 à l'ARSEA s'élève à 50 000 €.

Un rapide bilan 2021 de LOGIPSY :

7 réunions du Comité technique (4 en 2020) - 58 dossiers présentés (38 en 2020) - 45 avis favorables dont 31 Allocataires Adultes Handicapés et 9 allocataires du RSA (25 avis favorables en 2020 dont 20 Allocataires Adultes Handicapés et 2 allocataires du RSA) et pour un montant total des interventions de 58 101,30 €, avec utilisation en début d'année des 8 101 € non utilisés en 2020 (COVID 19).

Les deux plus-values significatives de LOGIPSY :

Elle répond, pour chacune des situations, à un besoin de maintien ou d'accès au logement, en apportant des réponses concrètes que le droit commun ne prend pas en charge.

Elle présente l'intérêt d'instaurer et de consolider un maillage entre les référents du champ social et psychiatrique, les bailleurs et le corps médical, dont la psychiatrie (composition pluridisciplinaire du Comité technique).

- la participation à des ateliers d'engagement citoyen et l'accompagnement vers l'activité bénévole choisie grâce au dispositif le « pied à l'étrier ». L'accompagnement proposé dans ce cadre permet d'inscrire le bénévolat comme une alternative à l'isolement des bénéficiaires du RSA et à l'éloignement de la dynamique d'activité. Il s'agit de faire du bénévolat un vecteur d'insertion au même titre que les autres dispositifs existants. Trois opérateurs mettent en œuvre cette action en 2022 : L'ATELIER, Le CIDFF et ENTRAIDE EMPLOI.

Le montant proposé de 72 000 € se répartit comme suit pour l'exercice 2022: L'ATELIER 24 000 € - Le CIDFF 24 000 € - ENTRAIDE EMPLOI 24 000 €.

Un rapide bilan 2021 des Ateliers de l'Engagement :

78 bénéficiaires du RSA (51 en 2020) – reprise des orientations au 2nd trimestre 2021 - 31 bénéficiaires du RSA en cours d'accompagnement au 31 décembre 2021 (15 bénéficiaires du RSA en 2020) – 30 personnes en mission de bénévolat (23 en 2020) – 1 sortie vers l'emploi (1 également en 2020).

Deux plus-values des Ateliers de l'Engagement :

Ils s'adressent prioritairement à un public très éloigné de l'emploi, les personnes ayant levé leurs freins étant prioritairement réorientées vers un accompagnement professionnel. Dans l'offre d'insertion, ils constituent pleinement une marche vers le retour à l'activité.

Depuis janvier 2021, les trois opérateurs sont « référents de parcours » des bénéficiaires du RSA qu'ils accompagnent dans le cadre de cette action et sont donc habilités à renouveler leurs contrats d'engagements réciproques. Cela permet aux bénéficiaires de disposer d'un interlocuteur unique dans une logique de « dites-le nous une fois » et de donner toute sa place à l'engagement bénévole en tant qu'étape du parcours d'insertion.

- l'accès à l'activité ou à l'emploi d'abord, que ce soit les personnes qui expérimentent une première étape de quelques heures de travail par semaine (LES PLUCHES SOLIDAIRES portées par UTILECO et BRUCHE EMPLOI), les jeunes de moins de 30 ans (ENTRAIDE EMPLOI), les diplômés Bac+5 et plus (SCIENCE ME UP), par la préparation du BAFA (AROEVEN) ou encore par les ateliers mutualisés (Mission Locale de Sélestat). Le montant proposé de 85 500 €, se répartit comme suit pour l'exercice 2022 : UTILECO 18 000 € - BRUCHE EMPLOI 12 000 € - ENTRAIDE EMPLOI 15 000 € - SCIENCE ME UP 12 000 € - AROEVEN 17 000 € - MISSION LOCALE DE SELESTAT 11 500 €.

Un rapide bilan 2021 des « PLUCHES SOLIDAIRES » (UTILECO et BRUCHE EMPLOI) : 7 bénéficiaires du RSA sélectionnés puis en situation de travail deux heures par jour soit 8 heures par semaine, dont 3 reconduits depuis 2020 – les accès à l'activité ou à l'emploi seront connus en juin 2022 (en 2020 : 1 reconnaissance TH avec entrée en structure adaptée).

Un rapide bilan 2021 de la mobilisation des jeunes de moins de 30 ans à Saverne (ENTRAIDE EMPLOI) :

67 bénéficiaires du RSA de moins de 30 ans accompagnés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021, dont 50 entre 25 et 30 ans – 3 personnes en formation qualifiante - 18 entrées en emploi (1 de + de 6 mois – 8 emplois de moins de 6 mois – 8 CDDI – 1 CAE) – 1 création d'entreprise – 6 orientations vers un référent professionnel – ...

Les plus-values :

Les résultats.

La dynamique de cette action très articulée avec l'UTAMS et les partenaires institutionnels fondée sur la volonté partagée et active de :

- Stopper une longue chaîne de production de précarité et proposer, dans l'actualité de la situation, des réponses qui permettent à la personne de construire sa solution pour qu'aucun frein ne puisse constituer « un alibi pour ne pas oser, ou pour ne pas faire ».
- Agir sur tous les leviers qui permettent de corriger les effets d'éléments d'histoire qui rendent difficile l'insertion dans l'emploi et/ou dans une vie citoyenne.
- Appliquer une approche globale de la situation sous tous ses aspects.
- Ne se satisfaire d'aucune rupture dans les parcours.

Un rapide bilan 2021 des diplômés Bac+5 (SCIENCE ME UP) :

8 bénéficiaires du RSA accompagnés – 7 personnes en emploi (2 CDI, 4 CDD et 1 CDI à temps partiel) – 1 participante a pris part à plusieurs entretiens sans proposition formelle au 31/12/2021.

Un nouveau groupe de 8 personnes est engagé dans la démarche avec un terme prévu au 30 juin 2022.

Deux plus-values :

Les résultats.

Un positionnement en qualité de référent de parcours suite à l'Appel à Projet Insertion 2022 lancé par la CeA, à compter du 1^{er} juillet 2022.

Un rapide bilan 2021 de la préparation du BAFA (AEROVEN) :

25 personnes accueillies en formation générale BAFA et en formation approfondissement avec des conditions pédagogiques adaptées au public sans moyen de locomotion, maîtrisant mal les codes de la vie en société et la compréhension de la langue française (1 formateur pour 5/6 stagiaires au lieu d' 1 formateur pour 10/13 stagiaires). La répartition géographique des participants est majoritairement concentrée à Strasbourg (80%), puis à Haguenau (15%) et à Sélestat (5%).

Un rapide bilan 2021 des ateliers mutualisés (MISSION LOCALE DE SELESTAT) :

8 ateliers mutualisés ont accueilli 78 bénéficiaires du RSA (exemples de thématiques : Mieux se connaître – Apprentissage du vélo – Numérique et emploi – Santé - Conseils en image – Simulation d'entretien d'embauche avec des consultants).

Deux plus-values :

Une meilleure connaissance mutuelle par l'ensemble des acteurs et des intervenants des activités de chacun pour plus d'efficacité et de complémentarité.

Plus de fluidité dans la durée pour la coordination des parcours qui se met en place à l'occasion de la participation aux ateliers mutualisés

Une convention financière est adressée à chacune des neuf structures bénéficiaires. Le retour d'un exemplaire daté et signé conditionne la mise en paiement de la subvention de fonctionnement, après consultation des territoires. La convention type, sur le fondement de laquelle chacune des neuf conventions financières particulières sera établie, est jointe en annexe. Elle prévoit le paiement de la subvention en deux versements.

II Mise en œuvre expérimentale des diagnostics individuels mobilité proposés par l'Etat

La Collectivité européenne d'Alsace dispose d'un budget de 25 500 € pour le Haut-Rhin, permettant la prescription de 51 diagnostics individuels vers des opérateurs spécialisés. Dans certaines parties du territoire alsacien, les problématiques de mobilité spécifiques à la ruralité sont telles que l'accès au permis de conduire et à l'utilisation d'un véhicule constitue la seule garantie réelle d'une autonomie en matière de mobilité.

Des actions d'insertion (rupture de l'isolement, remobilisation, levée des freins dont la capacité à être mobile, préparation vers l'activité ou l'emploi) sont mises en œuvre en intégrant cette thématique. Le Haut-Rhin développe simultanément la sensibilisation des référents à la prise en compte des problématiques mobilité (ex : sessions organisées et dispensées par Mobilité Mod'Emploi). La possibilité de prescrire des diagnostics individuels pourra renforcer ces dynamiques collectives et individuelles, portées par des réseaux d'acteurs et de partenaires.

Les opérateurs qui réaliseront ces diagnostics sont Mobilité pour l'Emploi à Mulhouse, Mobilité Mod'emploi à Vieux Thann et Manne emploi à Colmar.

Le montant proposé de 25 500 € se répartit comme suit pour l'exercice 2022 : Mobilité pour l'Emploi 10 000 € - Mobilité Mod'emploi 7 000 € - Manne emploi 8 500 €.

Une convention financière est adressée à chacune des trois structures bénéficiaires. Le retour d'un exemplaire daté et signé conditionne la mise en paiement de la subvention de fonctionnement, après consultation des territoires. La convention type, sur le fondement de laquelle chacune des trois conventions financières particulières sera établie, est jointe en annexe. S'agissant d'un dispositif Etat devant être réalisé du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, la convention type prévoit le paiement de la subvention en deux versements dans un cadre dérogatoire au Règlement Budgétaire et Financier, le deuxième versement devant intervenir au plus tard le 30 juin 2022.

Au vu de ce qui précède, il est proposé :

- d'attribuer aux douze structures figurant dans le tableau joint en annexe 1 au présent rapport, les subventions de fonctionnement relevant de la Stratégie Pauvreté, pour un montant total de 233 000 €,
- d'approuver les conventions-types relatives à l'objet des aides et aux conditions de versement de ces subventions de fonctionnement, jointes en annexe 2 au présent rapport,
- de m'autoriser à signer avec chacune de ces douze structures une convention particulière afférente à la subvention qui lui est attribuée, sur la base de la convention-type correspondante.

Le montant total maximal des subventions de fonctionnement s'élève à 233 000 € et relève des crédits Stratégie pauvreté.

Ce montant sera prélevé sur les lignes suivantes du Budget Primitif 2022 : P157O001 (017-65748-444) (221 000 €) et P157O001 (017-65742-444) (12 000 €) pour SCIENCE ME UP.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY